

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procuration : 1

VOTES : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 AVRIL 2021

N° 2021/3/1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois d'avril à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 22 avril 2021.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine

Absents excusés :

Messieurs BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, CHIARAMELLA Yves, DURAND Marc et Madame SAUMONT Catherine.

Procuration :

Madame DURIF Marlène donne procuration à Monsieur CARRET Bruno.

Madame SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la commune de Montgardin pour l'entretien de la digue du torrent du Devezet

Monsieur le président informe l'assemblée que le torrent du Devezet situé sur la commune de Montgardin a été classé d'intérêt communautaire par la délibération n° 2018-5-9 du 17 juillet 2018.

Il dispose d'un dispositif de protection important. Ce dernier a vocation à être déclaré au titre des systèmes d'endiguement. Il est notamment composé d'une longue digue protégeant le lotissement du Saruchet et la zone artisanale éponyme.

L'entretien de la végétation sur les digues est d'une importance capitale pour le maintien du bon état de la structure de l'ouvrage, et donc de son efficacité en cas de crue. Le dernier entretien de la digue de Montgardin, pour la partie comprise entre la RN84 et la RD614 remonte à 2014.

L'entreprise LRS-ERA Brigades Nature a donc été retenue pour procéder à l'entretien de la végétation de toute la portion de la digue. Ces travaux ont été réalisés en décembre 2020.

Le plan de financement du projet est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Intitulés	HT	TTC	Intitulés	TTC
<i>Entretien de la végétation Entreprise LRS-ERA Brigades Nature</i>	6 825,00 €	6 825,00 €	Autofinancement (100%)	6 825,00 €
TOTAL DEPENSES	6 825,00 €	6 825,00 €	TOTAL RECETTES	6 825,00 €

Le fonds de concours de 50% demandé aux communes porte sur la part d'autofinancement, la collectivité n'ayant pas de co-financeurs pour ce projet.

Tel que convenu par la délibération n° 2019-5-14 du 24 septembre 2019, définissant le financement de la compétence GEMAPI, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune concernée par le projet, à hauteur de 50% de l'autofinancement de la CCSPVA, soit 3 412,50 euros.

Monsieur le président invite les élus à se prononcer sur la demande d'un fonds de concours à la commune de Montgardin pour la réalisation de l'entretien de la végétation de la digue aval du torrent du Devezet.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet de fonds de concours et autorise le président à solliciter la somme de 3 412,50 euros auprès de la commune de Montgardin ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 03 mai 2021
Et de la publication le 04 mai 2021
Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

